
États financiers intermédiaires du
Régime d'épargne-études Génération
(non audités)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2025

Avis :

Les états financiers intermédiaires n'ont pas été révisés ni audités par les auditeurs externes du régime.

États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille	7-14
Notes annexes	15-24

Régime d'épargne-études Génération

États de la situation financière

30 septembre 2025 et 31 mars 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$ (non audités)	2025 \$ (audités)
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22 504 409	17 552 777
Placements à la juste valeur	6	582 495 926	602 309 555
Subventions à recevoir		235 019	331 408
Dividendes à recevoir		259 040	241 389
Intérêts à recevoir		3 276 657	3 431 414
		608 771 051	623 866 543
Passif			
Créditeurs		1 153 090	1 041 412
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	46 468	3 037
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	2 735 925	375 534
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	—	—
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		604 835 568	622 446 560
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs	5	339 842 414	366 755 095
Cumul des subventions gouvernementales		140 439 106	149 557 661
Plus-value des placements		64 392 613	39 495 614
Revenu de placement cumulé et distribué et profits réalisés sur les placements		60 161 435	66 638 190
		604 835 568	622 446 560

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

James Stephenson, administrateur

Amy Stephenson, administrateur

_____, administrateur

Régime d'épargne-études Génération

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits		(non audités)	(non audités)
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		6 960 383	7 904 735
Dividendes		1 717 980	1 513 967
Pertes réalisées à la cession de placements		(323 631)	(7 136 031)
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements		24 896 997	37 588 768
		33 251 729	39 871 439
Charges			
Frais d'administration	4	4 432 621	4 596 606
Honoraires d'audit		96 930	76 250
Autres charges		17 582	19 232
Comité d'examen indépendant		9 275	5 525
		4 556 408	4 697 613
(Diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		28 695 321	35 173 826

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice		(non audités)	(non audités)
		622 446 561	643 279 215
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation		28 695 321	35 173 826
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	9 607 424	12 251 457
Subventions gouvernementales reçues			
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		823 032	1 357 106
Bon d'études canadien (BEC)		280 719	473 217
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)		6 000	7 200
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)		174 507	(9 337)
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (SEEAS)		—	—
		10 891 682	14 079 643
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires			
Remboursement des cotisations des souscripteurs		(36 520 105)	(37 848 581)
Paiements aux bénéficiaires :		(10 402 812)	(10 670 588)
Subventions gouvernementales		(3 124 716)	(2 436 673)
Revenu tiré des subventions gouvernementales		(7 150 363)	(5 453 597)
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs		(57 197 995)	(56 409 439)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période		604 835 568	636 123 245

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Régime d'épargne-études Génération

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2025 et 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	2025 \$	2024 \$
	(non audités)	(non audités)
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	28 695 321	35 173 826
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements	(24 896 997)	(37 588 768)
Perte réalisée à la cession de placements	323 631	7 136 031
Augmentation (diminution) de la somme à recevoir de la Fondation	2 526 138	(1 437 298)
Diminution de la subvention à recevoir	96 389	318 092
Diminution des intérêts à recevoir	154 757	34 536
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(17 651)	17 455
Augmentation (diminution) des créditeurs	111 678	(1 374)
Augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	43 431	12 085
Diminution (augmentation) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	(165 747)	203 636
Achat de placements	(46 182 917)	(142 488 890)
Produit de la vente de placements	90 569 912	193 776 153
	51 257 945	55 155 483
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs payées	(36 520 105)	(37 848 581)
Cotisations des souscripteurs reçues	9 607 424	12 251 457
Subventions gouvernementales reçues	1 284 258	1 828 186
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(20 677 890)	(18 560 858)
	(46 306 313)	(42 329 796)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 951 632	12 825 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17 552 777	14 264 362
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	22 504 409	27 090 050
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus	7 115 140	7 939 271
Dividendes reçus	1 700 329	1 531 422

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des cotisations des souscripteurs (67,7 %)			
Titres de gouvernements (8,5 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,1 % 15 décembre 2026	11 675 000	11 416 399	11 485 865
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	2 675 000	2 687 917	2 550 506
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	6 455 000	6 649 527	6 456 226
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	6 025 000	5 998 912	6 105 674
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,6 % 15 septembre 2035	4 860 000	4 746 470	4 914 189
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 ^{er} juin 2027	645 000	588 210	629 655
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	10 650 000	8 403 752	7 745 639
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	8 902 000	10 650 330	7 755 957
Gouvernement du Canada 3,245 % au 24 août 2027	3 460 000	3 476 608	3 509 132
		54 618 125	51 152 843
Titres de gouvernements provinciaux (14,3 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,800 % 18 juin 2048	1 000 000	921 540	761 480
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 539 151
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	6 005 000	6 318 092	4 629 975
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	6 645 000	7 620 149	6 986 819
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	13 600 000	11 429 576	12 952 640
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	27 960 000	29 169 206	21 467 129
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	8 650 000	9 073 739	7 780 676
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	2 500 000	2 400 700	2 582 575
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	750 000	915 025	803 940
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	17 054 756
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	6 039 000	6 222 522	6 063 760
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	1 462 000	1 844 554	1 583 258
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	427 000	567 697	468 735
		99 926 583	86 674 894
Titres municipaux (0,8 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	4 360 000	4 343 837	4 568 955
		4 343 837	4 568 955
Titres d'institutions financières (7,7 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	1 935 000	1 931 053	1 947 481
Banque de Montréal 3,731 % 3 juin 2031	900 000	900 000	910 647
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	1 952 994
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	1 010 450	1 002 510
Banque Canadienne Impériale de Commerce 4,95 % 29 juin 2027	3 000 000	3 039 180	3 096 337
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	755 498
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 683 600
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	1 450 000	1 442 170	1 462 891
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	1 774 290
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 janvier 2029	1 500 000	1 508 760	1 566 355
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} juin 2029	1 000 000	1 022 280	1 058 340
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	6 220 000	6 306 481	6 466 493
Financière Sun Life inc. 3,15 % 18 novembre 2036	6 344 000	5 860 904	6 201 704
La Banque Toronto Dominion 4,002 % 31 octobre 2030	3 500 000	3 500 000	3 588 131
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	5 035 453
		46 586 162	46 502 724

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres de sociétés (13,3 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	2 030 000	1 955 117	1 714 010
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	2 845 000	2 789 067	2 886 993
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	4 305 000	4 281 623	4 300 566
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	895 000	928 545	803 218
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	3 943 000	4 189 071	3 971 587
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembre 2045	1 905 000	1 976 399	1 709 642
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	3 070 000	2 863 181	2 526 978
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	3 518 000	3 357 236	3 164 898
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	3 500 000	3 776 062	3 057 180
Fortis Inc. 4,171 % 9 septembre 2031	750 000	759 313	767 267
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	2 200 000	2 196 964	1 817 288
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	2 000 000	2 000 000	2 106 764
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	6 960 000	6 997 584	7 171 097
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	5 395 000	5 432 657	5 689 567
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	2 250 000	2 301 075	2 350 170
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	3 165 000	3 936 360	3 494 825
Hydro One Ltd. 4,25 % 4 janvier 2035	1 500 000	1 499 445	1 532 220
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750 000	757 635	785 067
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mai 2031	1 200 000	1 200 000	1 276 486
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	4 046 000	4 155 551	4 078 570
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	2 010 000	1 949 929	1 641 487
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2 000 000	1 999 940	1 952 880
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	2 000 000	2 151 300	1 994 540
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	2 500 000	2 703 350	2 486 675
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	1 670 000	1 865 423	1 681 757
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	3 615 000	3 992 130	3 654 114
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	3 000 000	3 072 780	3 213 933
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 juin 2033	2 250 000	2 284 245	2 374 178
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	2 250 000	2 253 195	2 342 987
TransCanada Pipelines 5,33 % 12 mai 2032	2 500 000	2 675 923	2 699 700
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	900 000	899 802	916 724
	83 200 902		80 163 368
Fonds négociés en bourse (12,1 %)			
FNB BMO S&P 500	518 391	24 023 061	52 772 204
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	209 840	7 343 639	14 332 072
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	57 917	3 632 061	6 178 006
	34 998 761		73 282 282
Titres de capitaux propres (11,0 %)			
Mines Agnico Eagle Limitée	9 480	668 317	2 222 112
Alimentation Couche-Tard	20 200	887 769	1 499 850
Altius Minerals Corporation	23 782	306 103	795 984
ARC Resources Ltd.	34 843	418 335	884 315
ATS Corporation	10 080	369 620	367 013
Banque de Montréal	15 868	1 750 168	2 877 662
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 011	814 162	990 880
BCE inc.	13 068	753 785	424 971
Boyd Group Services Inc.	1 326	281 165	311 239
Brookfield Corporation	29 672	1 363 484	2 833 380
BRP Inc.	2 910	262 177	246 244

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres de capitaux propres (11,0 %) (suite)			
Corporation Cameco	5 849	329 807	683 163
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	11 282	1 316 122	1 480 650
Canadian Natural Resources Limited	45 994	1 478 983	2 046 734
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	18 704	1 225 596	1 938 669
Capital Power Corporation	8 811	468 673	575 799
CCL Industries Inc.	9 575	583 694	751 063
CGI inc.	10 828	981 181	1 342 239
Groupe Colliers International	2 842	280 953	618 590
Constellation Software Inc.	252	643 422	952 051
Dollarama Inc.	6 149	346 102	1 128 587
Enbridge Inc.	33 392	1 559 580	2 344 452
FirstService Corporation	2 334	418 112	618 883
Fortis Inc.	7 785	364 905	549 543
Franco-Nevada Corporation	4 160	563 871	1 288 643
Fiducie de placement immobilier Granite	4 764	362 245	368 400
iA Société financière inc.	4 463	385 119	706 180
Intact Corporation financière	6 195	931 719	1 677 420
Kinross Gold Corporation	43 524	324 773	1 503 319
Les Compagnies Loblaw limitée	24 984	438 346	1 344 889
Société financière Manuvie	19 736	490 609	855 753
Northland Power Inc.	32 257	814 009	751 588
Nutrien Ltd.	14 338	941 490	1 171 844
Onex Corporation	8 697	748 228	1 073 993
Open Text Corporation	6 807	305 423	354 100
Pembina Pipeline Corporation	10 740	465 489	604 340
Power Corporation du Canada	17 928	520 860	1 079 624
Prairiesky Royalty Ltd.	32 938	699 154	850 459
Restaurant Brands International	7 011	535 984	625 942
Banque Royale du Canada	29 369	3 146 530	6 024 169
Shopify Inc.	18 531	1 555 220	3 831 470
Financière Sun Life inc.	6 328	383 267	528 831
Suncor Énergie inc.	15 495	697 768	902 429
Corporation TC Énergie	26 533	1 392 342	2 007 752
Ressources Teck limitée	16 791	716 433	1 025 091
Telus Corporation	48 055	1 212 880	1 053 366
Thomson Reuters Corporation	1 475	137 742	318 748
Industries Toromont Itée	6 095	470 084	941 799
La Banque Toronto-Dominion	32 811	2 666 732	3 651 208
Tourmaline Oil Corporation	3 809	142 296	228 616
Waste Connections Inc.	6 540	754 926	1 600 076
West Fraser Timber Company Ltd.	4 841	494 670	458 007
Westshore Terminals Investment Corporation	23 718	504 420	590 578
Wheaton Precious Metals Corp.	6 614	207 235	1 030 064
		40 882 079	66 932 771
Total des placements des cotisations des souscripteurs		364 556 449	409 277 837

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Placements des subventions gouvernementales (28,6 %)			
Titres de gouvernements (3,4 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,1 % 15 décembre 2026	905 000	884 954	890 339
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	1 090 000	1 095 357	1 039 271
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	1 500 000	1 430 976	1 452 645
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	2 800 000	2 881 761	2 800 532
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,1 % 15 juin 2028	2 210 000	2 200 431	2 239 592
Fiducie du Canada pour l'habitation 3,6 % 15 septembre 2035	1 900 000	1 855 616	1 921 185
Fiducie du Canada pour l'habitation 4,25 % 15 mars 2034	2 200 000	2 351 228	2 352 597
Gouvernement du Canada 2 % 1 ^{er} décembre 2051	4 300 000	3 392 660	3 127 347
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	4 039 000	4 954 029	3 519 019
Gouvernement du Canada 3,245 % au 24 août 2027	1 325 000	1 331 360	1 343 815
		22 378 372	20 686 342
Titres de gouvernements provinciaux (6,4 %)			
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 061 342
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	2 490 000	2 624 166	1 919 840
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	2 661 000	3 056 306	2 797 882
Province de l'Ontario 1,55 % 1 ^{er} novembre 2029	5 700 000	4 790 337	5 428 680
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	12 890 000	13 527 638	9 896 684
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	3 875 000	3 989 943	3 485 563
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	1 500 000	1 440 420	1 549 545
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	375 000	458 355	401 970
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	8 004 704
Province de Québec 2,750 % 1 ^{er} septembre 2027	2 890 000	2 979 721	2 901 849
Province de Québec 5,000 % 1 ^{er} décembre 2041	833 000	1 049 730	902 089
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	192 000	255 264	210 766
		44 502 447	38 560 914
Titres municipaux (0,8 %)			
Ville de Montréal 4,250 % 1 ^{er} septembre 2033	1 730 000	1 723 587	1 812 911
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	3 215 000	3 044 284	3 215 675
		4 767 871	5 028 586
Titres d'institutions financières (3,7 %)			
Banque de Montréal 3,190 % 1 ^{er} mars 2028	910 000	908 144	915 870
Banque de Montréal 3,731 % 3 juin 2031	450 000	450 000	455 324
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	915 000	908 509	918 761
La Banque de Nouvelle-Écosse 4,68 % 1 ^{er} février 2029	700 000	699 783	733 158
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	992 890	1 002 510
Banque Canadienne Impériale de Commerce 4,95 % 29 juin 2027	1 000 000	1 013 060	1 032 112
FPI Propriétés de Choix 3,532 % 11 juin 2029	750 000	711 953	755 498
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 357 620
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	550 000	547 610	554 890
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	695 000	908 530	819 356
Banque Manuvie du Canada 4,546 % 8 janvier 2029	750 000	754 380	783 177
Banque Nationale du Canada 5,023 % 1 ^{er} juin 2029	600 000	613 368	635 004
Banque Royale du Canada 4,632 % 1 ^{er} mai 2028	3 000 000	3 026 730	3 118 887
Financière Sun Life inc. 3,15 % 18 novembre 2036	2 265 000	2 092 520	2 214 196
La Banque Toronto Dominion 4,002 % 31 octobre 2030	1 750 000	1 750 000	1 794 065
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	2 013 181
		22 056 243	22 103 609

Régime d'épargne-études Génération**Annexe du portefeuille (non auditée)**

Au 30 septembre 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres de sociétés (5,0 %)			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	935 000	900 574	789 458
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	1 752 000	1 742 497	1 750 195
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 2028	1 608 000	1 706 960	1 619 658
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	1 416 000	1 343 518	1 273 876
Fortis Inc. 4,171 % 9 septembre 2031	230 000	232 757	235 295
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	1 020 000	1 018 592	842 561
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	1 000 000	1 000 000	1 053 382
Hydro One Inc. 4,16 % 27 janvier 2033	2 585 000	2 598 959	2 663 403
Hydro One Inc. 4,89 % 13 mars 2037	2 149 000	2 164 000	2 266 335
Hydro One Inc. 4,91 % 27 janvier 2028	750 000	767 025	783 390
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	1 258 000	1 584 882	1 389 096
Hydro One Ltd. 4,25 % 4 janvier 2035	800 000	799 704	817 184
Hyundai Capital Canada 4,895 % 31 janvier 2029	750 000	757 635	785 067
McDonald's Corporation 4,857 % 21 mai 2031	585 000	585 000	622 287
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	1 644 000	1 689 243	1 657 234
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	930 000	902 235	759 494
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1 000 000	999 970	976 440
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 ^{er} juin 2027	1 000 000	1 075 650	997 270
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 ^{er} février 2030	1 000 000	1 081 340	994 670
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	785 000	876 861	790 526
Telus Corporation 3,625 % 1 ^{er} mars 2028	1 465 000	1 618 364	1 480 851
Telus Corporation 5,25 % 15 novembre 2032	1 000 000	1 024 260	1 071 311
Toronto Hydro Corporation 4,61 % 14 juin 2033	800 000	812 176	844 152
Toyota Credit Canada Inc. 4,46 % 19 janvier 2029	1 250 000	1 251 775	1 301 659
TransCanada Pipelines 5,33 % 12 mai 2032	1 600 000	1 712 939	1 727 808
Crédit VW Canada Inc. 4,21 % 19 août 2027	500 000	499 890	509 291
		30 746 806	30 001 893
Fonds négociés en bourse (4,9 %)			
FNB BMO S&P 500	213 168	9 884 324	21 700 503
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF	84 191	2 947 195	5 750 245
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	23 281	1 461 529	2 483 384
		14 293 048	29 934 132
Titres de capitaux propres (4,4 %)			
Mines Agnico Eagle Limitée	3 817	268 942	894 705
Alimentation Couche-Tard	8 118	357 643	602 762
Altius Minerals Corporation	9 546	122 914	319 505
ARC Resources Ltd.	14 001	168 172	355 345
ATS Corporation	4 046	148 359	147 315
Banque de Montréal	6 373	704 982	1 155 744
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 433	331 642	398 926
BCE inc.	5 261	302 884	171 088
Boyd Group Services Inc.	532	112 885	124 871
Brookfield Corporation	11 931	551 054	1 139 291
BRP Inc.	1 168	105 233	98 836

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres de capitaux propres (4,4 %) - suite			
Corporation Cameco	2 355	132 848	275 064
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4 540	533 932	595 830
Canadian Natural Resources Limited	18 481	594 407	822 405
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	7 520	496 935	779 448
Capital Power Corporation	3 547	188 483	231 796
CCL Industries Inc.	3 843	234 650	301 445
CGI inc.	4 349	398 001	539 102
Groupe Colliers International	1 141	112 757	248 350
Constellation Software Inc.	103	265 133	389 132
Dollarama Inc.	2 480	140 306	455 179
Enbridge Inc.	13 414	626 073	941 797
FirstService Corporation	937	167 918	248 455
Fortis Inc.	3 134	146 858	221 229
Franco-Nevada Corporation	1 670	227 322	517 316
Fiducie de placement immobilier Granite	1 912	145 389	147 855
iA Société financière inc.	1 791	154 554	283 390
Intact Corporation financière	2 483	373 539	672 322
Kinross Gold Corporation	17 522	129 567	605 210
Les Compagnies Loblaw limitée	10 040	176 315	540 453
Société financière Manuvie	7 938	199 936	344 192
Northland Power Inc.	12 948	327 075	301 688
Nutrien Ltd.	5 764	379 018	471 091
Onex Corporation	3 491	300 679	431 104
Open Text Corporation	2 732	122 584	142 119
Pembina Pipeline Corporation	4 323	187 252	243 255
Power Corporation du Canada	7 196	209 058	433 343
Prairiesky Royalty Ltd.	13 221	278 259	341 366
Restaurant Brands International	2 814	215 182	251 234
Banque Royale du Canada	11 794	1 269 256	2 419 185
Shopify Inc.	7 455	625 056	1 541 396
Financière Sun Life inc.	2 548	154 398	212 936
Suncor Énergie inc.	6 227	281 479	362 660
Corporation TC Énergie	10 658	558 610	806 491
Ressources Teck limitée	6 745	287 477	411 782
Telus Corporation	19 290	486 872	422 837
Thomson Reuters Corporation	592	55 291	127 931
Industries Toromont Itée	2 446	188 938	377 956
La Banque Toronto-Dominion	13 191	1 072 170	1 467 895
Tourmaline Oil Corporation	1 533	57 225	92 011
Waste Connections Inc.	2 618	302 705	640 520
West Fraser Timber Company Ltd.	1 943	198 550	183 827
Westshore Terminals Investment Corporation	9 520	202 127	237 048
Wheaton Precious Metals Corp.	2 662	84 202	414 580
		16 463 096	26 902 613
Total des placements des subventions gouvernementales		155 207 883	173 218 089
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions		519 764 332	582 495 926
Trésorerie (3,5 %)		21 265 153	21 265 153
Équivalents de trésorerie (0,2 %)		1 238 847	1 239 256
Total du portefeuille (100,0 %)		542 268 332	605 000 335

1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été administré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. Elle continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario), L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes d'un contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études sont payés à partir du revenu tiré des cotisations du souscripteur.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de ACGI le 24 novembre 2025.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

a) Classement, comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Le Régime classe ses placements en fonction de son modèle d'affaires pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Le Régime est principalement axé sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Régime ne s'est pas prévalu de l'option de désigner irrévocablement des titres de participation à leur juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont uniquement le capital et les intérêts; cependant, ces titres ne sont pas détenus à des fins de collecte des flux de trésorerie contractuels ni à des fins à la fois de collecte des flux de trésorerie contractuels et de vente. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'a qu'un rôle accessoire dans l'atteinte des objectifs du modèle d'affaires du Régime. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) *Classement, comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)*

Les achats et les ventes réguliers de placements sont comptabilisés à la date de l'opération, c'est-à-dire à la date à laquelle le Régime s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés dans les états du résultat global.

Les revenus de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les états du résultat global à titre de revenu de dividendes lorsque le droit du Régime de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende seront versés au Régime et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable. Les intérêts sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif dans les états du résultat global.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent : la trésorerie, les subventions à recevoir, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les créanciers et les sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé, à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et au gestionnaire du fonds, soit Les actifs de croissance Global Inc.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des subventions à recevoir, et des intérêts et dividendes à recevoir, et ce, à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la déduction pour pertes à un montant correspondant aux créances irrécouvrables attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie est classée comme un coût amorti, comme décrit ci-dessus, et les équivalents de trésorerie sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

f) *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

g) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir à l'égard des parts souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais pour services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

h) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement.

Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du régime *Alberta Centennial Education Savings* (l'« ACES »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA, qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné; et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des

cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Subventions gouvernementales (suite)

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

En 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants :

i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions qui y sont associées seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime à l'égard d'un bénéficiaire sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net, sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances, comme lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime, que la subvention soit comptabilisée à titre de réduction de subvention accumulée au moment du remboursement.

3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables déterminantes et formuler des jugements qui ont une incidence sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime, le jugement le plus important consiste à désigner le portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Régime.

Régime d'épargne-études Génération

Notes annexes (non auditées)

30 septembre 2025 et 31 mars 2025

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait aux actifs du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Le passif du Régime comprend une somme de 46 468 \$ (3 037 \$ en 31 mars 2025) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et le Régime doit à la Fondation une somme de 2 735 925 \$ (375 534 \$ en 31 mars 2025) à l'égard des frais perçus auprès des souscripteurs et des frais d'administration.
- c) La Corporation REEE Global a reçu des frais de souscription des souscripteurs qui sont déduits des cotisations versées par les souscripteurs, et au 31 décembre 2022, il n'y avait aucuns frais de souscription à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à La Corporation REEE Global jusqu'en décembre 2020 et à ACGI à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les périodes closes le 30 septembre 2025 et le 31 mars 2025 s'établissent comme suit :

	30 septembre 2025	31 mars 2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	366 755 095	404 369 509
Cotisations des souscripteurs	9 947 129	24 383 311
Frais de souscription	(157 006)	(369 149)
Frais de tenue de compte	-	(1 001 207)
Primes d'assurance	(60 596)	(143 010)
Frais pour services spéciaux	(122 103)	(269 106)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(36 520 105)	(60 215 253)
Solde à la fin de l'exercice	339 842 414	366 755 095

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2025 Total \$
Actifs évalués à la juste valeur au 30 septembre 2025				
Équivalents de trésorerie	21 265 153	1 239 256	—	22 504 409
Placements – titres à revenu fixe	—	385 444 128	—	385 444 128
Placements – titres de capitaux propres	197 051 798	—	—	197 051 798
	218 316 951	386 683 384	—	605 000 335
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	2025 Total \$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2025				
Équivalents de trésorerie	14 561 769	2 991 008	—	17 552 777
Placements – titres à revenu fixe	—	432 932 920	—	432 932 920
Placements – titres de capitaux propres	169 376 635	—	—	169 376 635
	183 938 404	435 923 928	—	619 862 332

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux au cours du semestre clos le 30 septembre 2025 et de l'exercice clos le 31 mars 2025.

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans ses avoirs investis et est liée au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, d'autres risques de prix, et le risque de change), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux principaux facteurs de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe, le risque de prix lié aux titres de capitaux propres et le risque de change lié aux fluctuations des taux de change attribuables aux fonds négociés en bourse (« FNB ») cotés sur le marché canadien et ayant une exposition aux actions américaines.

- *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

8. Gestion des risques (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025 :

	30 septembre 2025	31 mars 2025
	%	%
Moins de 1 an	1,2	1,5
De 1 an à 3 ans	22,8	22,0
De 3 ans à 5 ans	19,9	25,3
Plus de 5 ans	56,1	51,2
	100,0	100,0

Au 30 septembre 2025, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 mars 2025), le portefeuille de placements d'instruments de créance aurait augmenté ou diminué d'environ 27,07 M\$ (29,9 M\$ au 31 mars 2025). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque de prix représente 17,4 % (14,4 % au 31 mars 2025), et les titres de capitaux propres représentent 15,8 % (12,9 % au 31 mars 2025).

Au 30 septembre 2025, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 908 588 \$ (1 685 755 \$ au 31 mars 2025). Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB cotés sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 16,0 % (13,2 % au 31 mars 2025) du portefeuille. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 945 600 \$ (819 400 \$ au 31 mars 2025) si le taux de change du dollar américain s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle différera de façon significative.

8. Gestion des risques (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement de l'Instruction générale 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2025, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	30 septembre 2025 %	31 mars 2025 %
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	34,7	38,7
AA/A(élevée)/A/A(faible)	55,1	49,9
BBB/BB/BBB (élevée)/BBB (faible)	10,2	11,4
	100,0	100,0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Les sources secondaires utilisées incluent Moody's Investors Service et Standard & Poors.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse et d'équivalents de trésorerie et investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités attendues. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et le paiement des PAE. Les autres passifs financiers sont tous exigibles dans un délai d'un mois.

9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, ACGI, La Corporation REÉÉ Global et Sam Bouji, l'unique actionnaire de ACGI et de La Corporation REÉÉ Global, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) La Corporation REÉÉ entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs d'ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que La Corporation REÉÉ Global et ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, ACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée;
- iv) Les conditions ci-dessus ont été remplies et les contrôles des fonds propres ne s'appliquent plus depuis le 31 mars 2023.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.